Suspicion sur l’aspartame : quels risques pour les femmes enceintes ?

Pourtant ils ont été suspectés plusieurs fois, en particulier dans des études sur des accouchements prématurés ou l’apparition de cancers chez des souris.

Cependant, compte tenu des données actuelles, l’Anses ne peut conclure à un réel danger pour les femmes enceintes, ni pour la mère ni pour le nouveau-né. L’Anses continue toutefois ses recherches et voudrait notamment clarifier les résultats d’une étude danoise qui met en relation la consommation de boissons édulcorées et le risque d’accouchement prématuré **.

L’Anses revient sur l’absence de bénéfice nutritionnel de ces édulcorants et recommande de manière générale de limiter la consommation de produits sucrés. Elle a par ailleurs demandé à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de réévaluer la dose journalière admissible (DJA) d'aspartame. Les résultats devraient sortir fin 2012. En attendant, l’EFSA relativise sur ce dossier : « En réalité, l'aspartame est utilisé à des niveaux plus faibles et les quantités présentes dans les sodas peuvent être de 3 à 6 fois plus basses que les niveaux maximum autorisés… ».

** Note d’étape de l’ANSES relative à l’évaluation des bénéfices et risques nutritionnels des édulcorants intenses chez la femme enceinte, publiée le 18 juin 2012.*

** * Selon cette étude conduite par Thorhallur Halldorsson (Statens Serum Institut de Copenhague) sur près de 60.000 Danoises enceintes et publiée fin 2010 dans l'American Journal of Clinical Nutrition, la consommation de boisson gazeuse contenant un édulcorant augmente en moyenne de 38% le risque d'accoucher prématurément.*

L’avis de l’expert :

« Concernant les femmes enceintes, le diabète gestationnel est une préoccupation croissante de santé publique », déclare pour sa part le Pr. Patrick Vexiau, chef du service de diabétologie à l’hôpital Saint-Louis (Paris) et Secrétaire Général de l’Association Française des Diabétiques (AFD). « Il doit être surveillé car il comporte un risque pour la mère comme pour l’enfant. Dans le cadre de l’auto-surveillance glycémique que nous encourageons, les édulcorants intenses représentent un atout dans la prise en charge de la patiente atteinte d’un diabète gestationnel, en particulier pour éviter les pics d’hyperglycémie non souhaitables. »